

caratterizzato l'esistenza, concorrendo così alla formazione del suo eclettismo. Savoy illustra le molteplici sfaccettature della vita del canonico, tra pubblico e privato, pubblicando le sue lettere private e familiari accanto alla corrispondenza dell'uomo di Stato, di Chiesa, del collezionista e del pedagogo riformatore.

Il lettore è guidato nello studio dei documenti da un elaborato apparato critico che include note introduttive riguardanti il contesto delle missive e dei diversi documenti così come approfondite notizie biografiche, poste in appendice, dedicate ai corrispondenti principali. Tale apparato mette in risalto l'importante rete di contatti del canonico, evidenziando la funzione di vettore di transfert culturali che egli assume nel tempo fra le aree settentrionali e meridionali del continente.

Il lavoro di edizione svolto da Savoy ha il merito di offrire uno spaccato della storia politica, religiosa, economica, sociale e culturale di un periodo marcato dalla modernizzazione dello Stato. Per quanto concerne la storia dell'educazione, il volume fornisce una preziosa documentazione riguardante le riforme del sistema scolastico, in particolare rispetto all'elaborazione del quadro giuridico e amministrativo da cui l'istruzione pubblica prende avvio e al cui sviluppo il canonico Fontaine ha contribuito in prima persona.

Giorgia Masoni (HEP Vaud)

Adrien Wyssbrod, *De la coutume au code. Résistances à la codification du droit civil à Neuchâtel sous l'Ancien Régime*, Neuchâtel, 2019, 363 p.

Du *Corpus juris civilis* de Justinien le Grand au Code Napoléon, doter son pays d'un code systématique et rationnel de lois constitue un des actes les plus prestigieux d'un règne. On le sait, les despotes éclairés du XVIII^e siècle ne firent pas exception à la règle. Que cela soit le *Nakaz* de Catherine II de Russie ou la *Constitution criminalis thesariana* de Marie-Thérèse d'Autriche, les codifications reçoivent les louanges des philosophes de toute l'Europe. Alors que nombreux sont les penseurs qui appelaient de leurs vœux une réforme d'ampleur du système judiciaire de leur pays et l'instauration de codes juridiques rationnels censés pallier les injustices, imperfections et lenteurs des systèmes de droit coutumier, ces tentatives de codification juridique connurent de fortes oppositions de la part des notables et juristes locaux. Dans *De la coutume au code*, Adrien Wyssbrod nous propose une analyse riche et fournie de ce que l'on peut, sans aucun doute, qualifier d'un cas d'école de résistance à la codification du droit civil de la part des dirigeants de la Principauté de Neuchâtel, au XVIII^e siècle. Ces dirigeants s'opposèrent ainsi aux projets de réforme juridique d'un des monarques les plus emblématiques du siècle : Frédéric II de Prusse.

Au XVIII^e siècle, le droit neuchâtelois reposait encore sur un droit oral alors que sa mise à l'écrit fut demandée dès le XVI^e siècle par les Orléans-Longeville et avait failli aboutir en 1618 avec le Coutumier Hory. Lorsque Neuchâtel passa sous l'autorité des Hohenzollern, les tentatives de codification s'intensifièrent, particulièrement sous le règne de Frédéric II. Pourtant, même la volonté d'un des souverains les plus puissants d'Europe ne permit que l'entreprise réussit. Il fallut attendre 1848 et la fin de l'Ancien Régime pour que Neuchâtel se dotât enfin d'un code civil moderne. Ce sont les raisons et facteurs de cet échec de codification que *De la coutume au code* explore en prenant à rebours certaines idées bien installées de l'historiographie neuchâteloise et les conceptions que l'on se fait du mouvement de codification que connaissent les Lumières.

Jusqu'alors, la thèse prédominant parmi les historiens voulait que l'échec de la mise à l'écrit du droit civil à Neuchâtel fût le résultat de l'opposition de la bourgeoisie de la

ville, soucieuse de préserver ses privilèges que la codification menaçait. Grâce à un travail sans précédent de mise en parallèle des sources neuchâteloises avec les archives prussiennes à Berlin (ces dernières étant, jusqu'à la chute du mur, difficiles d'accès), la première partie *De la coutume au code* dresse un tableau différent des dynamiques et des acteurs principaux de la résistance neuchâteloise à la codification prussienne. L'auteur relève, ainsi et au contraire de ce que l'on soutenait jusqu'alors, que la bourgeoisie neuchâteloise encourageait la codification du droit et l'appelait même de ses vœux. Si Frédéric II gouvernait, en théorie, Neuchâtel à travers son gouverneur, le principal interlocuteur et exécutant des ordres du prince était le Conseil d'État. Seul habilité à délivrer des « points de coutume » (c'est-à-dire à attester de l'existence des règles de droit non écrites) et gérant la plupart des affaires de la ville, le Conseil d'État était un organe puissant de la principauté avec lequel Frédéric II devait composer, n'ayant pas les moyens de le mettre au pas.

En confrontant les sources neuchâteloises et berlinoises, Adrien Wyssbrod montre que l'échec du projet de codification prussien est le résultat des manœuvres dilatoires et de l'attitude pour le moins ambiguë du Conseil d'État envers les projets de Berlin. Cherchant à conserver la plus grande autonomie d'action possible, les conseillers d'État neuchâtelois surent profiter de leur rôle d'intermédiaires et de la distance qui les séparait de Berlin pour freiner l'entreprise codificatrice de leur prince, entreprise qui aurait notamment mis en péril leur prérogative de « dire le droit ». L'auteur décrit ainsi un ensemble de stratégies de résistance reposant principalement sur la prolongation des délais et le manque de diligence dans l'exécution des ordres du souverain. Le Conseil d'État, qui ne s'opposait jamais directement au monarque, allant la plupart du temps dans son sens en apparence, cherchait à gagner du temps. Ainsi les Conseillers d'État demandaient des précisions à Berlin, tardaient à nommer des commissions ou se montraient particulièrement pointilleux dans l'examen des projets. Comme un courrier mettait en moyenne entre deux et trois semaines à relier Neuchâtel à Berlin, ce n'était qu'au bout d'un mois au minimum que Frédéric II et son conseil pouvaient être sûrs que leurs directives avaient été suivies. Le temps aidant, des pans entiers du projet de codification prussien furent ainsi enterrés.

Les deuxième et troisième parties de *De la coutume au code* relèvent les nombreuses implications de cette étude pour l'histoire de l'Ancien Régime, celle du despotisme éclairé au XVIII^e siècle, et bien évidemment pour l'histoire du droit (notamment en mettant en perspective les codifications française, turque et japonaise du XIX^e siècle). Une des conclusions qui ne manquera pas d'attirer notre attention est que la mise en place concrète des codes juridiques dont les philosophes des Lumières furent les promoteurs ne semble pas avoir été une priorité pour les despotes éclairés du XVIII^e siècle. Si un projet de codification a pu être tenu en échec par quelques dizaines d'édiles d'une petite principauté, cela n'est pas tant dû à l'ingéniosité du mode de résistance de ces édiles (il n'y a rien de plus banal que d'oublier un dossier sous une pile) qu'à l'intérêt marginal que suscitaient de tels projets pour les souverains européens. Aussi, malgré toute l'importance que l'historiographie donne au mouvement européen de codification du XVIII^e siècle, ces tentatives de mise à l'écrit du droit semblent avoir eu plus d'intérêt pour le prestige des monarques en tant qu'entreprise intellectuelle d'ampleur que comme une manière d'améliorer substantiellement le fonctionnement de l'administration judiciaire de leur État. Après tout, comme le suggère l'auteur : « complet, parfait, accessible, adapté, juste,

affermissant le pouvoir du roi tout en renforçant les droits des sujets sans diminuer les privilèges de certains, le code idéal du XVIII^e siècle est irréalisable » (p. 264).

Henri-Pierre Mottironi (SciencesPo, Paris et Université de Lausanne)

Silvia Mazzoleni, *Ostinatamente Voltaire. Un suo ritratto di Jean Huber ritrovato nel castello di Hauteville*, [Tesserete], Pagine d'Arte, 2019, 134 p.

Depuis une vingtaine d'années, la maison d'édition tessinoise Pagine d'Arte n'a de cesse d'explorer la délicate relation entre texte et image et, dans une plus large perspective, celle entre art et littérature. Son catalogue montre la volonté de proposer aux lecteurs des écrits peu connus, ainsi qu'une préférence pour les XIX^e et XX^e siècles. Cependant, le XVIII^e siècle n'est pas absent. C'est surtout par l'intermédiaire des arts appliqués que les ouvrages de Pagine d'Arte interrogent la manière dont les Lumières ont tissé un lien entre textes et images. À noter, le catalogue d'une collection privée suisse de bijoux en micro-mosaïque (Alice Im Obersteg, Silvia Mazzoleni, *Amorroma*, 2017) – technique qui voit son essor dans la Rome du Grand Tour – et une fascinante exploration des motifs de l'iconographie rousseauiste menée à travers l'analyse de la pratique féminine du tableau brodé (Silvia Mazzoleni, *Jean-Jacques Rousseau in tableaux brodés svizzeri di epoca neoclassica*, 2013) : deux volumes qui résultent de la fructueuse collaboration entre la maison d'édition et l'historienne de l'art Silvia Mazzoleni, qui compte parmi les rares spécialistes du genre du tableau brodé. Avec *Ostinatamente Voltaire. Un suo ritratto di Jean Huber ritrovato nel castello di Hauteville*, Silvia Mazzoleni poursuit sa réflexion sur le culte des grands hommes en consacrant un bref essai à Voltaire, pendant visuel classique de Jean-Jacques Rousseau dès la fin du XVIII^e siècle. L'étude ne déploie pas de perspective comparatiste. Comme l'évoque son titre, elle se concentre sur le Patriarche de Ferney « avec obstination » et, donc, sur les portraits de celui-ci. Le livre revient notamment sur les rapports entre le philosophe et l'artiste genevois Jean Huber, qui constituent un moment important de la fabrication de l'imagerie voltairienne. Comme on le sait, pendant les dernières décennies de l'existence de l'écrivain, le peintre reproduit son image par divers procédés : silhouettes, caricatures et, enfin, la célèbre *Voltairiade*, cycle de peintures à l'huile illustrant la dimension intime du quotidien du Patriarche. Aux dires d'un contemporain, ces tableaux « ressemblaient mieux à Voltaire que lui-même ».

Rédigé avec élégance et fort bien documenté, *Ostinatamente Voltaire* offre au lecteur une introduction efficace aux enjeux de l'iconographie des grands hommes. La construction, la manipulation et la propagation des portraits des écrivains des Lumières sont à la fois des aspects capitaux du culte privé ou public dont les hommes de lettres font l'objet de leur vivant déjà et des processus de leur réception considérée sur un long terme. Une multiplicité de supports soutient cette demande et cette consommation massives d'images dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. L'appareil iconographique qui ouvre le volume réunit un échantillonnage révélateur du phénomène, qui ne fera que s'étendre au XIX^e siècle. On y trouve la photographie d'une montre en or, datée de 1773, dont le boîtier est décoré d'un portrait en émail de Voltaire : si l'objet matérialise l'aventure de la manufacture de montres financée par le philosophe à Ferney, il nous renvoie aux artefacts comme les encriers, les statuettes, les pendules de cheminée, les assiettes ou les tabatières auxquels se réduit la figure du grand homme. Un survol rapide des catalogues des maisons de vente aux enchères aujourd'hui spécialisées dans les arts appliqués suffit pour attester l'expansion de ce marché.